INSEE
ANTILLES-GUYANE

PREMIERS RÉSULTATS

N°99
Janvier
2014

RECENSEMENT DE LA POPULATION

404 635 habitants en Guadeloupe au 1er janvier 2011

Au 1er janvier 2011, la Guadeloupe comptait 404 635 habitants, soit une augmentation de près de 3 900 habitants depuis 2006, et de 900 habitants supplémentaires par an. Le vieillissement de la population est la principale raison du ralentissement de la dynamique démographique en Guadeloupe. C'est la zone d'emploi de l'Est Grande- Terre qui bénéficie le plus de cette hausse.

Une légère hausse de la population

Depuis 2006, la population des Iles de Guadeloupe a augmenté de 3 900 habitants. Cette hausse correspond à une augmentation de près de 1,0 % en cinq ans, supérieure à celle de la Martinique (– 1,3 %) et inférieure à celle de la Guyane (+ 15,3 %).

La densité de population augmente encore en Guadeloupe, atteignant le niveau élevé de 248 habitants par km², deux fois supérieure à celle de la métropole, mais inférieure à celle de la Martinique (350 habitants par km²).

Vers une stabilisation de la population en Guadeloupe

Dans la région Guadeloupe entre les périodes 1999-2006 et 2006-2011, la croissance annuelle moyenne de la population a diminué fortement, passant de 0,5 % à 0,2 %. Entre 2006 et 2011, dans près de la moitié des communes de Guadeloupe, la population a augmenté. Et plus de deux tiers des communes affichent une dynamique démographique moindre que lors de la période précédente. Seules Petit-Bourg et le Moule confortent leur attractivité.

Une hausse limitée par l'émigration et le recul de la natalité

Historiquement, le taux de croissance de la population de la Guadeloupe est élevé, avec un rythme annuel moyen de + 1,4 % entre 1982 et 1990, et 1 % entre 1990 et 1999. Le solde naturel était le principal moteur de cette croissance alors que le solde migratoire, bien que positif influait peu sur la croissance démographique.

Á partir de 1999, le ralentissement démographique provient essentiellement de la baisse progressive de la natalité et d'une émigration de travail soutenue, en lien avec le ralentissement de l'activité et le vieillissement de la population. En effet, l'âge médian de la population est passé de 26 ans en 1990 à 38 ans aujourd'hui, rejoignant ainsi l'âge médian de la France métropolitaine.

La zone d'emploi de l'Est Grande-Terre soutient la croissance démographique

La Guadeloupe comprend quatre zones d'emploi. La zone d'emploi de l'Est Grande-Terre est la seule où la population a continué de croître fortement (+ 1,1 % en croissance moyenne annuelle sur la période 2006-2011). Cet accroissement de population résulte en partie du dynamisme des activités de loisirs autour des pôles touristiques que constituent Sainte-Anne et Saint-François.

Celle de Pointe-à-Pitre a connu une moindre augmentation de sa population (+ 0,2 % entre 2006 et 2011 en moyenne annuelle, après 0,7 % sur la période 1999-2006), toutefois soutenue par l'attrait de la proximité de la zone d'activité de Jarry/Baie-Mahault, poumon économique de la Guadeloupe. Elle reste pénalisée par la baisse continue de la population de la capitale. Pointe-à-Pitre continue de se dépeupler bien qu'à un rythme moindre (en moyenne annuelle, – 1,8 % contre – 2,5 % entre de 1999 à 2006), en raison des nombreux projets d'investissement d'aménagement urbain et d'amélioration de l'habitat.

Enfin, la zone de Basse-Terre a connu un important repli de sa population (– 0,6 % en moyenne annuelle sur la période 2006-2011). La capitale administrative Basse-Terre, se dépeuple fortement depuis 2006 et perd plus 1 100 habitants, comme la comme la commune voisine de Baillif dont la baisse de population est la plus forte des communes guadeloupéennes entre 2006 et 2011: – 16,3 %. Leur situation géographique excentrée combinée au ralentissement de l'activité privée pèsent fortement sur l'attractivité de cette zone.

Des dépendances de moins en moins peuplées

Entre 2006 et 2011, excepté à Terre-de-Bas, l'ensemble des dépendances de l'archipel se dépeuple progressivement, en raison d'un solde naturel négatif et d'une diminution de l'attractivité, liés à une activité économique limitée et au vieillissement de la population. Á Terre-de-Haut, l'activité touristique soutient l'attractivité de la commune, qui, malgré la baisse de la population récente reste plus peuplé qu'en 1999.

Ainsi, les populations de la Désirade et de Terre-de-Haut ont baissé de 3 % en cinq ans. La plus petite zone d'emploi de l'archipel, Marie-Galante, connaît pour des raisons similaires une baisse continue de sa population, près de 5 % entre 2006 et 2011.

Les collectivités d'Outre-Mer toujours attractives

En 2011, les populations de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin atteignent 9 035 et 36 286 habitants. Entre 2006 et 2011, elles ont continué d'augmenter, de respectivement 0,6 % et 1,8 % en moyenne annuelle. Comme pour la région Guadeloupe, le rythme de progression est plus faible qu'au cours de la période 1999-2006 (2,8 % et 2,7 %).

De l'intérêt de mesurer la population des communes

La population d'une commune a un impact important sur des sujets aussi divers que les dotations de l'État, le nombre de conseillers municipaux, les conditions d'implantation des pharmacies, la constitution de communautés d'agglomérations, les barèmes de certaines taxes (publicité, jeux, spectacles, débitants de boissons...). À partir des résultats, les élus peuvent adapter les infrastructures nécessaires au quotidien, comme les hôpitaux, les maisons de retraite ou les écoles. Le recensement représente, de ce fait, un véritable outil pour mieux répondre aux besoins de la population.

Plus précisément, près de 350 articles de lois ou de codes se réfèrent à la population de chaque circonscription administrative, traduisant l'importance que revêt le recensement de la population pour chacune de ces circonscriptions.

Par exemple, la commune de Baie-Mahault a gagné 2 300 habitants entre 2006 et 2011, passant de 27 906 habitants à 30 201. Ainsi, elle aurait droit à 39 conseillers à élire au lieu de 35 puisque sa population a passé le seuil des 30 000 habitants.

Le site dédié le-recensement-et-moi.fr offre un accès direct et simple aux informations sur le recensement durant toute la durée de la collecte.

Évolutions annuelles moyennes des populations des communes de Guadeloupe

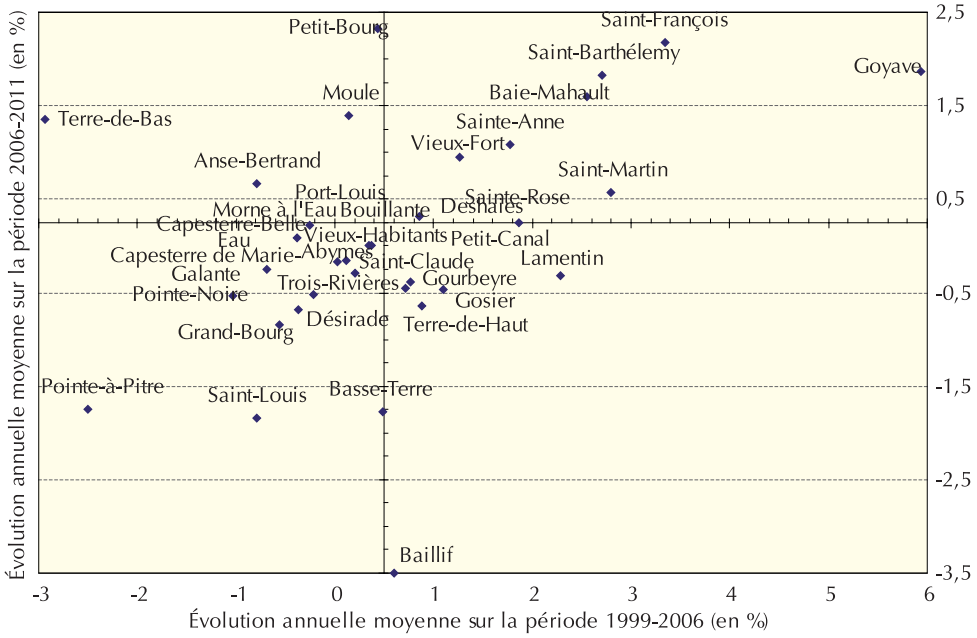

Note de lecture : l'intersection des deux axes correspond à la moyenne annuelle de l'ensemble du territoire pour chaque période considérée ; cadrant Nord-Est, dans la commune de Saint François, la population a augmenté plus vite que la moyenne régionale au cours des deux périodes ; cadrant Sud-Ouest, dans la commune de Pointe-à-Pitre, la population a augmenté moins que la moyenne régionale au cours des deux périodes.

Source : Insee, Recensements de la population

Faible progression de la population depuis 2006

Évolution de la population de la Guadeloupe entre 1954 et 2011

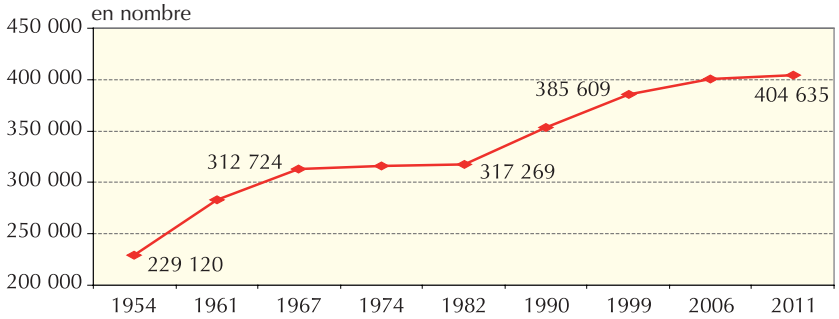

Source : Insee, recensement de la population 2011

Population communale de la Guadeloupe en 1999, 2006 et 2011

en nombre et en %

Commune	Population sans doubles-comptes en 1999	Population municipale en 2006	Population municipale en 2011	Taux d'évolution annuel moyen 1999-2006	Taux d'évolution annuel moyen 2006-2011
Abymes	63 054	60 053	59 311	-0,69	-0,25
Anse-Bertrand	5 023	4 751	4 910	-0,79	0,66
Baie-Mahault	23 389	27 906	30 201	2,55	1,59
Baillif	5 837	6 086	5 094	0,60	-3,50
Basse-Terre	12 410	12 834	11 730	0,48	-1,78
Bouillante	7 336	7 511	7 513	0,34	0,01
Capesterre-Belle-Eau	19 568	19 610	19 448	0,03	-0,17
Capesterre de Marie-Galante	3 559	3 469	3 352	-0,37	-0,68
Gourbeyre	7 642	8 033	7 855	0,72	-0,45
Désirade	1 620	1 595	1 554	-0,22	-0,52
Deshaies	4 039	4 287	4 356	0,85	0,32
Grand-Bourg	5 934	5 707	5 470	-0,56	-0,84
Gosier	25 360	27 370	26 739	1,10	-0,47
Goyave	5 060	7 575	8 309	5,93	1,87
Lamentin	13 434	15 738	15 486	2,29	-0,32
Morne à l'Eau	17 154	16 703	16 767	-0,38	0,08
Moule	20 827	21 027	22 533	0,14	1,39
Petit-Bourg	20 528	21 153	23 729	0,43	2,32
Petit-Canal	7 752	8 180	8 022	0,77	-0,39
Pointe-à-Pitre	20 948	17 541	16 063	-2,50	-1,75
Pointe-Noire	7 689	7 149	6 957	-1,03	-0,54
Port-Louis	5 580	5 481	5 541	-0,26	0,22
Saint-Claude	10 237	10 502	10 505	0,37	0,01
Saint-François	10 659	13 424	14 953	3,35	2,18
Saint-Louis	2 995	2 833	2 582	-0,79	-1,84
Sainte-Anne	20 410	23 073	24 346	1,77	1,08
Sainte-Rose	17 574	19 989	20 241	1,86	0,25
Terre-de-Bas	1 269	1 030	1 102	-2,94	1,36
Terre-de-Haut	1 729	1 838	1 780	0,88	-0,64
Trois-Rivières	8 738	8 864	8 735	0,20	-0,29
Vieux-Fort	1 601	1 749	1 834	1,27	0,95
Vieux-Habitants	7 611	7 675	7 617	0,12	-0,15
Ensemble	386 566	400 736	404 635	0,52	0,19
Saint-Barthélemy	6 852	8 255	9 035	2,70	1,82
Saint-Martin	29 078	35 263	36 286	2,79	0,57

Source : Insee, recensement de la population 2011

Armelle CATHERINE
Pierre-Éric TREYENS

Recensement général de la population

Les données utilisées ici sont obtenues à partir de différents recensements de la population. Il s'agit de la source de référence pour les chiffres de population. Son objectif premier est de produire pour chaque circonscription administrative, de la commune à l'ensemble du pays, des populations destinées à être authentifiées par décret et appelées populations légales.

Depuis janvier 2004, le recensement de la population résidant en France est annuel. Il est organisé par collectes tournantes réparties sur cinq ans. Les chiffres produits sont relatifs au 1er janvier de l'année milieu de la période de cinq ans considérées. Par exemple, fin 2011 ont été produites les populations s'appuyant sur les informations collectées de 2002 à 2011 ; elles ont pour date de référence statistique le 1er janvier 2008. Le recensement général de la population de 1999 aura été le dernier recensement concernant toute la population en même temps.

Définitions

*Le terme générique de « populations légales » comprend pour chaque commune sa **population municipale**, sa **population comptée à part** et sa **population totale**, qui est la somme des deux précédentes et qui comptabilise l'ensemble des personnes présentent sur le territoire quelque soit leur statut.*

***La population municipale** est celle qui est utilisée à des fins statistiques. C'est la population statistique comparable à la population sans doubles comptes des précédents recensements. Elle comprend :*

- Les personnes ayant leur résidence habituelle, dans un logement, une communauté ou une habitation mobile, sur le territoire de la commune ;

- Les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune ;

- Les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune.

***La population comptée à part** comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont gardé une attache sur le territoire de la commune.*

Avec le recensement de la population effectué en 2011, il est pour la première fois possible de comparer deux recensements de la population selon la nouvelle méthode de recensement car les millésimes seront espacés d'au moins 5 ans. Ces cinq années correspondent à la période de rotation utilisée dans la méthodologie associée à ce nouveau recensement. Pour des informations complémentaires, nous vous invitons à consulter le site http://www.insee.fr/fr/ ou directement la note récapitulative http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=sources/ope-rp.htm.

Saint-Martin et Saint-Barthélemy sont depuis le 15 juillet 2007 des collectivités d'outre-mer. Avant cette date, à laquelle le changement de statut a pris effet, elles étaient parties intégrantes du département d'outre-mer de la Guadeloupe.
Les populations de ces deux collectivités seront présentées séparément de celle de la population guadeloupéenne.

Zone d'emploi

Définition

La zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lesquels les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts. Le découpage en zones d'emploi constitue ainsi une partition du territoire adaptée aux études locales sur le marché du travail.

Les quatre zones d'emploi de la Guadeloupe
1 – Basse Terre : Capesterre-Belle-Eau, Vieux-Habitants, Vieux-Fort, Bouillante, Saint-Claude, Trois-Rivières, Gourbeyre, Basse-Terre, Baillif, Terre-de-Bas, Terre-de-Haut
2 – Pointe-à-Pitre : Petit-Bourg, Pointe-à-Pitre, Pointe-Noire, Morne à l'Eau, Abymes, Deshaies, Baie-Mahault, Gosier, Sainte-Rose, Lamentin, Goyave
3 – Est-Grande Terre : Anse-Bertrand, Moule, Port-Louis, Sainte-Anne, Petit-Canal, Saint-François, La Désirade
4 – Marie-Galante : Saint-Louis, Capesterre de Marie-Galante, Grand-Bourg

Bibliographie

- « 237 550 habitants en Guyane au 1er janvier 2011 », Premiers Résultats n° 100, Insee, janvier 2014.
- « 392 300 habitants en Martinique au 1er janvier 2011 », Premiers Résultats n° 101, Insee, janvier 2014.
- « Communes littorales des départements ultramarins », N° 75, Service de l'observation et des statistiques, Insee, novembre 2012.

www.insee.fr/guadeloupe
www.insee.fr/guyane
www.insee.fr/martinique

Directeur de la publication : Didier BLAIZEAU
Rédactrice en chef : Sophie CÉLESTE
Fabrication : Nadia LUCE
ISSN : 2269-4897

© Insee 2014